



RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE DE QUARTIER AMBERT BOURGOGNE SAINT-LOUP

PDTP/ Service Proximité Quartiers
02 38 52 40 70
proximite@ville-saintjeandebraye.fr

Date : Mercredi 22 mai 2024 à 18h00

Lieu : Salle du Conseil municipal

Présents :

Madame le Maire

Madame Brigitte JALLET, adjointe à l'aménagement du cadre de vie

Monsieur Franck FRADIN, adjoint délégué aux quartiers, à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti

Monsieur Jean-Claude MARINAULT, conseiller municipal délégué aux quartiers

Madame Françoise MOINDROT, conseillère municipale déléguée aux mobilités actives

Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA, adjoint délégué à l'éducation et à la jeunesse

Madame Céline ROUSSILLAT, conseillère municipale déléguée à la promotion du spectacle vivant est excusée

Le service de Police municipale

Le service Proximité Quartiers

Des membres du Comité de quartier

Des habitants du quartier

Introduction – ouverture de la séance

Madame le Maire remercie l'ensemble des participants présents ce soir, dans une salle du Conseil municipal et des mariages récemment rénovée, mise aux normes d'accessibilité et équipée d'outils de communication performants. Cette Assemblée générale est la dernière de la série. La parole est donnée à Maryse Beauvois, secrétaire du Comité de quartier. Elle indique que le Président du Comité, Christophe MERCIER, est excusé ce soir en raison d'une absence prévue de longue date. Elle fait lecture d'un message de ce dernier qui rend hommage au jeune Côme page de Jeanne d'Arc et accueilli au Port St-Loup par Madame le Maire lors des dernières cérémonies et décédé accidentellement.

Madame le Maire indique la projection à venir d'un film rétrospectif sur la concertation, les événements et les temps forts qui ont marqué l'année 2023. Franck Fradin présente ensuite le diaporama. Il nomme et remercie les membres du bureau ainsi que les élus et services présents ce soir.

Déroulé de la séance			
N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	Des rencontres ou présentations de projets 2023		-L'Assemblée générale le 28 février 2023 -La participation à la rencontre des bureaux des Comités le 16 mai 2023 -La participation au Forum des associations le 10 septembre 2023



			<ul style="list-style-type: none">-La présentation du projet de résidence étudiante Bouygues immobilier lors d'une réunion sur invitation du Comité en présence du cabinet d'architecte le 14 septembre 2023-La participation à la marche de ramassage des déchets le 16 septembre 2023-La balade urbaine inter-quartiers du 14 octobre 2023-L'opération de sensibilisation sur la thématique des dépôts sauvages en direction des locataires de la résidence LogemLoiret le 28 novembre 2023-La participation aux réunions pour la restructuration du groupe scolaire L. Gallouédec-La participation du Comité aux réunions du groupe de travail vélo piéton-La participation au lancement de la rue scolaire le 22 janvier 2024
	Des réalisations dans votre quartier		
		Rue du Faubourg de Bourgogne	La suppression du panneau signalétique des hôtels dans la Ville
		Rue de la Glacière	Le remplacement d'un plot plié au droit du numéro 1
		Rue du Faubourg de Bourgogne	<ul style="list-style-type: none">-L'agrandissement de la place "livraison" au niveau du commerce « Cap Vital »-Le retrait du mât et du panneau vélo-La mise en place de panneaux bois sur la façade de la maison taguée (dérobés et remplacés)
		Rue Louis Gallouédec	L'instauration d'une rue scolaire expérimentale à compter du 22 janvier 2024



		Rue André Le Nôtre	Le remplacement d'un panneau manquant « interdiction aux véhicules de plus de 3,5 t »
		Rue du Faubourg de Bourgogne	-Le déplacement du totem crayons « Traversée d'écoliers ! » Ce panneau était masqué par un panneau -La suppression du panneau lumineux d'information dans le cadre du plan de sobriété énergétique
		Pointe Saint-Loup	L'embellissement de l'arbre de Noël
		Rue du Port Saint-Loup	-L'ajout d'une corbeille à proximité du point d'apport volontaire -L'installation d'un panneau supplémentaire «20 km/h" rappelant la limitation de vitesse sur le chemin Haut de Halage
		Rue du Port Saint-Loup	-L'ajout d'une corbeille à proximité du point d'apport volontaire Les corbeilles ont été installées sur les points d'apport encore non-équipés par Orléans Métropole. -L'installation d'un panneau supplémentaire "20 km/h" rappelant la limitation de vitesse sur le chemin Haut de Halage
		Rue du Port Saint-Loup	-L'agrandissement du panneau indiquant « vers la Loire à vélo » -Le déplacement du panneau piste cyclable F Fradin indique que cette demande a été formulée par le groupe de travail piéton vélo.
		Chemin haut de Halage	La présence du foodtruck « l'Estaminette » Lors de la saison 2023 : de juin à septembre, du mercredi au dimanche Pour la saison 2024 : dans un premier temps le dimanche jusqu'aux fêtes de Jeanne d'Arc selon la météo, puis tous les jours après le 8 mai Ce foodtruck est très apprécié des promeneurs des bords de Loire.



		Chemin haut de Halage	<p>-La pose de potelets pour contraindre le stationnement abusif des véhicules au droit des toilettes publiques</p> <p>-L'installation de tables et bancs fin mars 2024. Réalisés dans le cadre du chantier international</p> <p>Ce mobilier a été réalisé l'année dernière par des jeunes venus de différents pays et installé cette année. Un tipi en osier et un abri à moutons, installé à proximité du bassin d'orage du Clos de la Herse, ont également été réalisés.</p>
		Chemin haut de Halage – Résidence Clos du Mont	<p>-L'opération de sensibilisation sur la thématique des dépôts sauvages en direction des locataires de la résidence LogemLoiret le 28 novembre 2023</p> <p>-La diffusion aux résidents d'un courrier co-signé bailleur-Ville</p> <p>F Fradin remercie le Comité pour sa participation. Un courrier cosigné a été diffusé à l'ensemble des résidents.</p>
		Le broyeur de végétaux itinérant	<p>-Projet lauréat du 3 e budget participatif</p> <p>-Samedi 25 novembre 2023, parking rue Vincent Van Gogh, côté rue Pierre Louguet</p> <p>-32 bacs de broyat produits soit environ 13 m3 de branches valorisées</p> <p>F. Fradin précise que c'est un projet lauréat du 3^e budget participatif. Le broyeur s'est déplacé dans les six quartiers. Les personnes sont reparties avec leur broyat. Il remercie l'association les « Cycloposteurs » qui a acheté ce broyeur. La prochaine édition se tiendra plus tôt car le mois de novembre était pluvieux.</p>
		Rue Pierre Louguet	Le remplacement d'une lisse en bois
		Rue d'Ambert	Les rénovations de la rue : - entre le boulevard Marie Stuart et la rue Saint-Marc sauf les trottoirs - sur une vingtaine de mètres au Nord en direction de l'impasse Electra
		Impasse Electra	L'enrochement d'une des deux placettes pour éviter les regroupements nocturnes



		Canal d'Orléans	<p>-L'opération d'arrachage de la jussie dans le canal (renouvellement de l'opération en 2024 et 2025) Cette plante invasive nuit à la biodiversité sous l'eau et sur l'eau.</p> <p>-Le maintien d'arbres morts pour favoriser la biodiversité -L'installation de panneaux interdisant le nourrissage des canards en 2024</p> <p>Ils seront installés notamment au Port Saint Loup. Il est vrai que du pain est déposé en grande quantité et il est néfaste pour la santé des canards</p>
		Les autres demandes du quotidien traitées par le service Proximité Quartiers	<p>F. Fradin précise qu'au-delà des demandes des Comités de quartier, le service Proximité Quartiers reçoit des demandes par mails, courriers ou appels téléphoniques. La majorité des demandes relève de problématiques de voirie, d'entretien ou concerne la Métropole (éclairage public, eau potable, eaux usées, assainissement...)</p>
		Relevé de vitesses dans votre quartier	<p>F. Fradin présente et commente les relevés de vitesses réalisés rue d'Ambert. Il présente également les données de la rue de la Glacière. Durant le période de comptage, il a été relevé 530 véhicules par jour dans le sens Sud-Nord pour une vitesse moyenne de 30 km/h, 53 % des véhicules respectent les 30 km/h.</p>
		Point sécurité	<p>Isabelle PROUTEAU, responsable du service de la Police municipale indique que 143 caméras de vidéoprotection sont déployées dans la ville. D'autres seront installées cette année. 160 procès-verbaux ont été dressés dans le quartier entre le 1^{er} janvier 2023 et le 14 février 2024. A titre de comparaison, 1800 à 2000 procès sont dressés sur l'année, dans l'ensemble de la commune.</p> <p>Concernant les cambriolages, la période est calme. Leur nombre correspond au nombre que les communes de même strate. Elle indique l'existence de l'opération « tranquillité vacances ». Il suffit de remplir un formulaire et la Police municipale viendra effectuer des rondes lors d'absences et ceci toute l'année. Un flyer d'information sera mis à disposition des participants en fin de réunion.</p>

Point santé

Madame le Maire rappelle l'engagement de la Ville de revenir vers les habitants pour faire un point sur la question de la désertification médicale.

En 2018, la Maison des Longues Allées ouvrait ses portes et accueillait des médecins libéraux et des professionnels de santé. Cela a permis de maintenir le nombre de médecins généralistes malgré des départs en retraite.

En 2021, en raison de nouveaux départs en retraite, la Ville a écrit au Président de la Région et au Directeur de l'ARS afin de les alerter de la situation. Un rendez-vous a été organisé rapidement avec le Président de la Région, par contre le Directeur de l'ARS a tardé et une rencontre a eu lieu une fois l'arrêté de zonage publié. Cet arrêté classe les communes en différentes zones et Saint-Jean de Braye a été classée en « zone complémentaire » et non prioritaire. La Ville a attaqué cet arrêté au regard des données prises en compte pour établir ce zonage, à savoir des données à N-2 qui ne reflètent aucunement la situation à l'instant « T » ainsi que des indices permettant d'établir un coefficient. La Ville a montré son désaccord et la procédure est toujours en cours.

Un travail a été réalisé avec la Région pour l'ouverture d'un Centre de santé permettant d'accueillir trois médecins. La Ville a subventionné l'arrivée d'un premier médecin fin 2023. Il a été rejoint par un psychologue (20 % d'un équivalent temps plein). Cette installation était importante car, depuis la pandémie de Covid 19, les jeunes âgés de 15 à 25 ans ne vont pas bien. Un médecin généraliste est venu compléter le temps restant (il assure des consultations sans suites). La patientèle provient à 75 % de Saint-Jean de Braye, Chécy et Orléans.



	Des projets dans votre quartier		
		La restructuration du groupe scolaire Louis Gallouédec	<p>Madame le Maire précise que le projet de restructuration, d'un montant de 7 millions d'euros, se prépare depuis plusieurs années avec une ambition environnementale forte et un objectif d'amélioration de l'accueil des élèves, du personnel enseignant et des agents. Il est nécessaire d'adapter l'établissement aux besoins et usages actuels.</p> <p>Le démarrage des travaux est prévu cet été avec l'installation de modules. Ils se dérouleront en site occupé et sur deux années avec une livraison prévue pour la rentrée scolaire 2026.</p> <p>Une réunion publique est fixée au mardi 18 juin à 18h30 salle du Conseil municipal. Des informations plus précises sur le déroulé et l'impact du chantier seront données.</p> <p>F. Fradin ajoute que les structures modulaires seront installées dans le parc de la Pomme de Pin. Ce dernier sera donc réduit, voire inaccessible. La salle polyvalente sera également neutralisée. Elle retrouvera sa fonction pour la tenue des réunions du Comité et des associations avec un accès extérieur.</p> <p>Hyacinthe Bazoungoula complète en invitant les participants à venir à la réunion publique qui détaillera les phases des travaux, l'aménagement du site. L'éducation nationale aidera les instituteurs pour le déménagement prévu à la fin du mois de mai.</p>
		Abords du parc du Parc du Vallon Saint-Loup	<ul style="list-style-type: none">-La mise en peinture et la végétalisation des arches en métal rue Auguste Renoir-La mise en place d'une signalétique dans le parc pour indiquer l'atelier "La Peinturerie"
		Rue du Port Saint-Loup	<ul style="list-style-type: none">-La réfection des marquages de la piste cyclable-La mise en place à venir d'un panneau double face « Loire »

		Rue d'Ambert	<p>-Le gravillonnage de la partie Nord de la rue en lien avec la Ville d'Orléans</p> <p>-Le projet de requalification de la rue après 2026</p> <p>F Fradin rappelle que cette rue est mitoyenne avec la ville d'Orléans. Les communes doivent se coordonner pour planifier et budgéter les travaux. Une rencontre a eu lieu avec Madame Carré, élue orléanaise, pour une programmation des travaux après 2026. Dans l'attente, un gravillonnage de la chaussée sera réalisé.</p> <p>-La sécurisation de la traversée piétonne au niveau de la micro-crèche « La Compagnie des P'tits Clous » située au numéro 96 bis.</p> <p>F. Fradin indique qu'une rencontre s'est tenue sur place. Il est prévu de reprendre la traversée piétonne et d'abaisser les bordures des trottoirs, des coussins lyonnais seront également mis en place.</p>
		Impasse Electra	<p>-L'étude pour l'enrochement de la seconde placette par la création d'une aire de regroupement des bacs en bout de rue</p> <p>-La rencontre sur place avec les riverains le 16 mai 2024</p> <p>F. Fradin explique qu'à l'issue de cette rencontre, un test sera réalisé avec la pose d'enrochement. Un bilan sera effectué avec les riverains en septembre-octobre.</p>
		Rue Aux Ligneaux	<p>Le projet de limitation de la rue à « 30 km/h » en lien avec la Ville d'Orléans</p>
		Secteurs pavillonnaires de votre quartier	<p>Le projet de passage des rues à « 30 km/h »</p> <p>Le projet sera présenté lors de la rencontre de l'ensemble des bureaux des Comités en juillet prochain</p>
		Les composteurs individuels	<p>L'opération de distribution de composteurs individuels le mercredi 29 mai 2024 à 18h salle du Conseil municipal</p> <p>F. Fradin explique que depuis le 1^{er} janvier 2024 la collecte des biodéchets est rendue obligatoire pour les collectivités. Une campagne de distribution de composteurs individuels s'est déroulée dans le quartier Frédeville. Une prochaine distribution aura lieu le 29 mai prochain salle du Conseil municipal. Il est nécessaire de</p>

			s'inscrire au préalable sur le site internet d'Orléans Métropole.
		Le compostage partagé	<p>Les composteurs sont mis à disposition sous réserve de constitution d'un collectif d'habitants.</p> <p>Le parc des Longues Allées vient d'être équipé. Si un groupe d'habitants (5-6 personnes) souhaite porter un projet d'installation, le Ville fera le relais auprès de services de la Métropole. Le site des Armenault, très utilisé, sera agrandi.</p> <p>Pour information, la collecte en « porte à porte » des déchets verts pour les personnes de plus de 75 ans ou à mobilité réduite, va reprendre. La réinscription est automatique.</p> <p>La collecte des encombrants, à la demande et devenue payante, sera gratuite et possible deux fois par an. Pour cela, il faut contacter les services de la Métropole.</p>
		L'éclairage public	<p>L'éclairage public est une compétence d'Orléans métropole. 27 % des candélabres de la métropole sont équipés de LED.</p> <p>Saint-Jean de Braye compte 3166 points lumineux. Dans le cadre du plan de sobriété, l'extinction de l'éclairage de minuit à 6h du matin a permis de réaliser 53 % d'économies. L'objectif est d'équiper l'ensemble de points lumineux d'ici à 2026. Le déploiement, débuté au premier semestre, concerne les armoires électriques énergivores, les abords de la ligne de tramway et la RD 960.</p>
		La requalification du secteur Jean Rostand - Le Corbusier	<p>Brigitte Jallet rappelle que les habitants ont alerté la Ville de l'insécurité et du vieillissement (végétation, immeubles) de ce quartier datant des années 70-80. Un travail de requalification a déjà été mené place Danton.</p> <p>Le travail se poursuit maintenant vers le Nord du secteur avec la création d'un parc urbain, plaine Le Corbusier, dont la végétation amènera de la fraîcheur.</p> <p>Un bureau d'étude a travaillé dès 2022. Un diagnostic a été réalisé après un travail de concertation auprès de habitants et des acteurs du quartier (Médiathèque, foyer</p>

Chavaneau, école Louise Michel...) au travers de questionnaires ou de la tenue de stands. A l'issue, un diagnostic a été posé avec différents objectifs comme : amener de la fraîcheur, rendre les allées aux piétons et cyclistes, résidentialiser les espaces...Un plan guide a été proposé et validé, il donne les grandes orientations de ce projet. L'année 2023 a été ponctuée par la recherche d'un maître d'œuvre et, en fin d'année, par une nouvelle consultation des habitants et des acteurs du quartier. Un avant-projet sommaire a été établi et l'avant-projet définitif permettra de désigner les entreprises en charge des travaux. Ces derniers débuteront fin 2024 pour une livraison en 2025.

Le projet se décompose en plusieurs phases.

La première tranche concernera la création du parc urbain plaine le Corbusier. On y trouvera : une aire de jeux, une mare et des jeux d'eau, des agrès sportifs, un verger, des gradins de verdure...Les bassins seront transformés en « jardins secs ». Une pente douce permettra de rejoindre la Place de la Commune.

Viendra ensuite la rénovation des squares. Un espace canin prendra place dans le square G. Brassens. Le square J. Rostand sera paré de couleur rose avec le remplacement des jeux existants et des végétaux abimés. Puis, les allées seront végétalisées et les espaces publics/privés délimités par des haies (travail de résidentialisation mené avec les bailleurs et syndicats de copropriété).

Au niveau du secteur des « 4 œufs », l'entrée du foyer Chavaneau sera retournée et la terrasse trouvera plus d'intimité avec la plantation de bosquets qui apporteront également de la fraîcheur.

Une étude sera menée concernant la portance de la dalle béton afin de la végétaliser.

Concernant la sécurisation du secteur, les porches qui permettent aux délinquants de s'échapper, seront pour certains limités en accès ou définitivement condamnés.



			<p>Les barrières déjà installées aux abords de la Place de la Commune ont permis un certain apaisement du secteur.</p> <p>Une réunion publique se tiendra le 10 octobre. Les travaux de ce projet de 5 millions d'euros s'étaleront jusqu'en 2027.</p>
		Les animations et rendez-vous dans votre quartier et dans la ville en 2024	<p>-L'édition 2024 du Vélotour le 26 mai, départ et arrivée au Parc des Armenault</p> <p>-L'édition 2024 des Foulées abraysiennes, 7 juin au Parc des Longues Allées</p> <p>-L'édition 2024 du festival L'Embrayage, vendredi 5 et samedi 6 juillet 2024 au Parc des Longues Allées</p> <p>-L'édition 2024 de la Guinguette du Parc</p> <p>Il sera possible de se restaurer sur place</p>

Questions diverses

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Réponses
	Rue Le Nôtre : prostitution	Une riveraine explique avoir été témoin de situations gênantes et peu sécurisantes amplifiées par l'extinction de l'éclairage public à minuit. Elle indique également que des déchets résultants des passes sont retrouvés dans les jardins. Que fait la Ville pour mettre fin à cette problématique et comment est géré le nettoyage du secteur ?	<p>Madame le Maire rappelle que la Ville d'Orléans a pris un arrêté interdisant la prostitution.</p> <p>A Saint-Jean de Braye, un arrêté municipal a également été pris, il y a quelques années. Depuis la loi a changé. Au préalable, les prostituées étaient pénalisables, maintenant ce sont les clients qui peuvent être verbalisés. Pour cela, il faut les prendre en flagrant délit.</p> <p>Madame le Maire indique qu'elle remonte cette problématique à Madame la Préfète et au Directeur départemental de la sécurité publique à chacune de leurs rencontres. La Ville demande des actions conjointe de la Police municipale et de la Police nationale. Seule la Police nationale est en mesure de déployer des policiers en civil mais les effectifs ne sont pas suffisants sur la métropole. La commune est la plus impactée par la prostitution, même si les effectifs de Police nationale sont faibles, il est de ressort de l'Etat d'agir. La Police</p>

municipale est visible avec des véhicules sérigraphiés, elle peut néanmoins perturber cette activité. La proximité de l'école, la salubrité et les difficultés de circulation permettent également des verbalisations. Une caméra de vidéoprotection permet également une surveillance du secteur. La Ville seule n'est pas en mesure de solutionner cette problématique. La Police municipale reste mobilisée.

Concernant le nettoyage, les services techniques procèdent à des passages réguliers pour l'enlèvement des déchets inerrants à cette activité. Pour information, un éclairage à détection sera installé au niveau de l'école.

Isabelle Prouteau complète en indiquant que la présence des agents de la Police municipale est renforcée sur ce secteur. Des verbalisations (6 à 8) ont été réalisées en lien avec la Police nationale. Des contrôles d'identités sont également effectués. Madame le Maire complète en indiquant que les prostituées sont verbalisées pour leur présence et le trouble que génère leur activités (entrave à la circulation, stationnement gênant, tapage nocturne).

La riveraine ajoute que l'extinction de l'éclairage à minuit renforce le sentiment d'insécurité lié à cette activité.

Madame Prouteau indique que les agents de police sont équipés d'un éclairage individuel permettant des contrôles. Madame le Maire insiste sur l'installation prochaine de l'éclairage à détection qui sécurisera le secteur.

La riveraine souhaite connaître le trajet des services techniques pour le ramassage des déchets.

F. Fradin précise que les agents passent avant les horaires de début de l'entrée en classe aux abords de l'école.

Une habitante souhaite savoir quelles actions sont menées pour sortir ces femmes de cette activité ? Des femmes sont-elles réinsérées ?

			<p>Madame le Maire rappelle que ces femmes sont des victimes. Une commission existe à la Préfecture pour le suivi et la réinsertion de ces femmes. La Ville participe à cette commission et des femmes sont en cours de réinsertion.</p>
	Rue du Faubourg de Bourgogne	Boulangerie	<p>Une riveraine souhaite savoir si la boulangerie sur le Faubourg va rouvrir ?</p> <p>Madame le Maire précise que la boulangerie est située sur la commune d'Orléans et que la Ville n'a pas d'informations à ce sujet.</p> <p>Après renseignements, la boulangerie devrait ouvrir à la rentrée (Travaux en cours)</p>
	Rue du Faubourg de Bourgogne	Hôtel « Promotel »	<p>Une riveraine souhaite savoir quel est le devenir de cet établissement ? Il possède un parc avec des arbres classés. Un projet de construction est-il envisagé ?</p> <p>B. Jallet indique que c'est une propriété privée, l'hôtel a cessé son activité. Un promoteur a contacté le propriétaire qui souhaiterait acquérir l'ensemble. C'est une grande parcelle avec des espaces verts protégés. Le bâtiment peut être modifié ou démoli. Aucun projet n'est prévu à ce jour.</p>
	Ville	Nombreuses constructions, circulation	<p>Une riveraine se questionne quant au nombre de constructions, parfois des maisons ou des terrains sont remplacés par des immeubles, quelle est la stratégie de la Ville par rapport à ces constructions ?</p> <p>Madame le Maire rappelle que la Ville n'est pas propriétaire de tous les biens et qu'elle ne peut tout préempter. Il faut justifier un intérêt public à toute acquisition.</p> <p>Elle complète en indiquant que notre commune, proche d'Orléans (première couronne), est attractive. La Ville doit trouver des mécanismes car les promoteurs achètent les terrains ou biens très chers et ils sont parfaitement au courant des règles du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.</p> <p>La Ville travaille avec eux pour modifier certains projets mais il faut une raison valable pour pouvoir refuser un</p>

			<p>permis de construire s'il est conforme au PLUm. L'aménagement de secteurs peut dépendre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ce sont des zones définies dans le PLUm où sont prévus des aménagements cohérents et qualitatifs, avec la présence de services publics, de mixité fonctionnelle, de mixité des âges (résidences seniors) ...</p> <p>Pour ralentir les acquisitions des promoteurs, la Ville peut faire porter celles-ci à un Etablissement Public Foncier qui achète les biens au fur et à mesure des ventes et les parcelles sont ainsi gelées. Une fois toutes les acquisitions réalisées, l'ensemble peut être aménagé de façon cohérente.</p> <p>Les données de l'INSEE ne montrent pas d'explosion démographique mais la Ville reste vigilante et anticipe. Au niveau des services publics, le taux de natalité baisse et les effectifs sont stables dans les écoles de la commune depuis plusieurs années. Les écoles L. Gallouédec et A. Frank pourront s'adapter si les effectifs venaient à augmenter.</p>
	Rue du Faubourg de Bourgogne	Projet de résidence étudiante du promoteur Bouygues Immobilier	<p>Un membre du bureau indique que le promoteur Bouygues aurait proposé, pour l'achat des trois maisons, un montant trois fois supérieur à la valeur des biens pour construire cette résidence.</p> <p>B. Jallet précise que le projet porté par Bouygues était conforme au PLUm et le permis accordé. Il avait été présenté lors d'une réunion du Comité de quartier. Le projet a été abandonné par le promoteur. La promesse de vente n'ayant pas abouti, les propriétaires se retrouvent avec leurs biens. La Ville n'a pas connaissance de nouveaux projets. Si un projet devait voir le jour, ce dernier prendrait du temps, au minimum 2 ans.</p>
	Rue du Port Saint-Loup	Piste cyclable	<p>Un riverain signale qu'un poids lourd stationne sur les places situées à la sortie de la résidence et masque complètement la visibilité. Il suggère la suppression des deux places situées après le restaurant « Courtepaille »</p>

			Madame le Maire rappelle que le marquage de la piste dans cette rue a été réalisé après la pandémie. Les stationnements ont été créés à la demande de riverains. La proposition sera étudiée par les services.
	Parcelle appartenant à la Ville rue du Port Saint-Loup	Entretien	Un riverain signale que la parcelle appartenant à la Ville a été fauchée mais pas dans son intégralité. Elle mériterait d'être entretenue de façon plus régulière. F. Fradin répond que la taille sera achevée, cet arrêt doit provenir d'une difficulté technique. Il précise que cette parcelle bénéficie d'un entretien 1 à 2 fois par an.
	Chemin haut de Halage	Stationnement au niveau du restaurant	Un membre du bureau signale que de nombreux véhicules se garent à proximité du restaurant, cela est interdit et des places sont disponibles à proximité rue du Port St-Loup. Elle suggère un passage plus régulier de la Police municipale notamment le midi. Par ailleurs, des travaux dans une maison ont également généré le stationnement de camionnettes qui masquaient la visibilité, des plots ont été arrachés. I. Prouteau indique que des contacts ont été pris avec le restaurateur. Madame le Maire assure que le message sera à nouveau passé au restaurateur pour que les clients de l'établissement se garent ailleurs. Des verbalisations ont eu lieu. Les incivilités sont croissantes et certains se moquent des procès-verbaux. Le fruit des amendes est perçu par le Trésor public.
	Rue scolaire	Incidences sur la rue de la Glacière	Une habitante de la rue de la Glacière indique que depuis la mise en service de la rue scolaire, elle a constaté une augmentation du nombre de véhicules dans la rue. Les véhicules roulent vite, des dégradations de mobilier ont été observées, les trottoirs sont absents et le croisement de véhicules impossible à certains endroits. Elle explique avoir lu, sur les réseaux sociaux, que lors des travaux de l'école, la rue Gallouédec serait fermée. La rue de la Glacière ne sera pas en mesure d'absorber ce flux supplémentaire de véhicules. Le Comité de quartier a été informé de la fermeture de la rue mais pas les résidents de la rue de la Glacière. Les

			<p>relevés montrent déjà un flux Sud-Nord important, la circulation supplémentaire va générer des problèmes de sécurité.</p> <p>La secrétaire du Comité de quartier indique s'être rendue sur place, lundi dernier, et elle a pu constater que le trottoir, délimité par des plots, n'est pas assez large à certains endroits pour laisser passer des poussettes, certains véhicules roulent vite. L'idée d'un sens unique de circulation est évoquée. Une solution doit être trouvée.</p> <p>F. Fradin indique que des relevés de vitesse ont déjà été réalisés. L'absence de trottoir demanderait le passage de la rue en « zone 20 ». L'accessibilité devra être revue au niveau des potelets. La question de l'instauration d'un sens unique devra être étudiée en lien avec la ville d'Orléans. L'hypothèse de mettre des coussins lyonnais pour réduire la vitesse est abordée. Des aménagements sont en place, mais ils ne sont pas suffisants.</p> <p>Une riveraine complète en indiquant que des jeunes vont au collège en trottinette est cela est dangereux.</p> <p>Madame le Maire précise qu'ils faut accompagner tous ces changements et si les trottoirs ne sont pas assez larges, il faudra faire quelque chose. Concernant la rue scolaire, la rue L. Gallouédec est bloquée que sur certaines tranches horaires et si le dispositif est pérennisé il faudra reconsidérer la circulation dans les rues du secteur. Les travaux à venir de l'école impacteront la circulation et la priorité sera donnée à l'accès des parents d'élèves et aux enfants. Ces questions seront abordées lors de la réunion du mois de juin.</p> <p>Enfin, un travail sera réalisé avec les habitants et le Comité de quartier concernant la rue de la Glacière.</p>
	Rue scolaire	Impasse Emile	<p>Une riveraine regrette de ne pas avoir été destinataire de l'information riverains expliquant la mise en place et les contraintes de circulation liées à ce dispositif.</p>



	Rue Aux Ligneaux	Travaux	<p>Une riveraine signale que la rue a été bloquée en raison de travaux chez un particulier. Elle déplore de ne pas avoir été informée.</p> <p>Madame le Maire rappelle que les entreprises informent les services de la Ville des travaux. Un arrêté est délivré et une « information riverains » diffusée. La Ville s'assurera du respect des procédures.</p> <p>De manière plus générale, la Ville sera vigilante à l'avenir sur les périmètres de diffusions des informations aux riverains.</p>
	Pérennisation de la rue scolaire	Impact pour les riverains	<p>Madame le Maire précise que la Ville travaillera sur les impacts avec les riverains, si le dispositif est pérennisé.</p> <p>I. Prouteau indique que la Police municipale était présente lors de la mise en place de ce dispositif. Quelques vidéo-verbalisations ont eu lieu.</p>
	Rue du Faubourg de Bourgogne	Projet immobilier et stationnement	<p>Le projet de résidence étudiante est abandonné, si un nouveau projet voit le jour, qu'en sera-t-il du stationnement ?</p> <p>B. Jallet précise que pour le projet de résidence étudiante une place de stationnement était prévue pour deux logements. Si un nouveau projet voit le jour, le nombre de stationnements répondra aux règles du PLUm.</p>
	Rue du Faubourg de Bourgogne	Bar à chicha	<p>Des riverains sont satisfaits de la fermeture de ce bar qui générait des nuisances (sonores, stationnements anarchiques...). Ils remercient la Ville.</p> <p>Madame le Maire précise qu'un travail est réalisé sur ce commerce ainsi que sur un autre établissement de la commune. Les services de la Préfecture étaient présents lors de la fermeture, par arrêté, de cet établissement. En effet, les règles en matière d'Établissement Recevant du Public n'étaient pas toutes respectées. Des travaux de mise aux normes doivent être réalisés.</p>
	Ville	Ramassage des « encombrants »	<p>Le ramassage des "encombrants" qui avait lieu deux fois par an, en porte à porte, a été stoppé. Il est remplacé par un dispositif de retrait sur rendez-vous et gratuit.</p>



			Pour en bénéficier, il faut contacter le service « Déchets » d'Orléans Métropole.
--	--	--	---